

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1244

15 juin 2010

SOMMAIRE

Baumard Investissements Sarl	59691	Getin International S.à r.l.	59686
Baumard Investissements Sarl	59698	Hotels' Interior S.A.	59712
Belval Plaza II Apartments S.à r.l.	59705	Ibis S.A.	59710
Belval Plaza II Mall S.à r.l.	59704	ING PFCE Middle Holdco S.à r.l.	59666
Belval Plaza II S.à r.l.	59704	Katoen Natie Benelux S.A.	59674
Brocade Company Inc.	59703	KCTG Holdings LP S.à r.l.	59678
Bucephale Redt S.à.r.l.	59701	KoSa Foreign Investments S.à r.l.	59671
C8 Bazar S.à r.l.	59666	LSF Shining Nova 4 Investments S. à r.l.	59681
CAD Consulting S.A.	59701	METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à.r.l.	59696
Castalie S.à r.l.	59709	Min Invest S.A.	59694
Col 81 S.à.r.l.	59703	Min Invest S.A., SPF	59694
Colony Luxembourg S.à.r.l.	59671	Oaktree Capital Management Fund (Euro- pe)	59684
Colony Luxembourg S.à.r.l.	59701	Oaktree Capital Management Fund II (Eu- rope)	59676
Core Investments S.à r.l.	59668	Patricia International S.A.	59666
Coviva Lux	59705	Rodina (Luxembourg) I S.à r.l.	59709
Credit Suisse Virtuoso SICAV - SIF	59689	Sigma Invest S.A.	59712
CRT REVISION	59711	Solupa S.A.	59711
CS Fixed Income SICAV-SIF	59704	Stolt-Nielsen S.A.	59703
CS Fund of Funds SICAV-SIF	59709	TS Nautilus (Westendstrasse) S.à.r.l.	59689
Cz2 Bazar S.à r.l.	59702	Unican Luxembourg S.A.	59683
Cz2 Bazar S.à r.l.	59702	Union Remich-Bous	59698
Defense Plaza Lux S.à r.l.	59692	Walnut	59711
Demulder International	59710	Whimbel Project Sarl	59696
Dexia Clickinvest	59702		
Docu Group (Lux 2) S.à r.l.	59671		
Eurco S.A.	59712		
FDH Patrimoine	59710		

C8 Bazar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 136.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061887/10.

(100061156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Patricia International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 34.377.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 19 avril 2010, les actionnaires ont décidé:

1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, administrateur de type A, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - Irmgard Ullrich, administrateur de type B, avec adresse au 5, Hornigweg, 1190 Wien, Autriche
 - Wolfgang Glanzner, administrateur de type B, avec adresse au 22, Seilerstätte, 1010 Vienne, Autriche
 - Christian Ullrich, administrateur de type B, avec adresse au 34, Unterer Schreiberweg, 1190 Wien, Autriche
- pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

2. de renouveler le mandat de Susanne Neumann-Ullrich, avec adresse au 3A, Sichelgrund, 3443 Sieghartskirchen, Autriche, en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010062707/21.

(100061430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

ING PFCE Middle Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 896.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 96.469.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth of May.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ING PFCE Top Holdco S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 95.703, hereby represented by Mr Raymond THILL, employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on May 4, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ING PFCE Middle Holdco S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of Me Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem on October 16th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1207 of November 17th, 2003, and modified last time by deed of Me Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, on December 28, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 295 dated February 10th, 2010.

The capital of the company is fixed at seven hundred thirty-six thousand euro (736.000.- EUR) represented by seven hundred thirty-six (736) shares, with a nominal value of one thousand euro (1000.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of one hundred sixty thousand euro (160.000.- EUR), so as to raise it from its present amount of seven hundred thirty-six thousand euro (736.000.- EUR) to eight hundred ninety-six thousand euro (896.000.- EUR), by issuing one hundred and sixty (160) new shares with a par value of one thousand euro (1000. EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the one hundred sixty (160) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one thousand (1000.- EUR), so that the amount of one hundred sixty thousand euro (160.000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at eight hundred ninety-six thousand euro (896.000.- EUR) represented by eight hundred and ninety-six (896) shares of a par value of one thousand euro (1000.- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille dix, le dix-sept mai.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

ING PFCE Top Holdco S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 95.703, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, employé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le mai 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ING PFCE Middle Holdco S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par Me Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 16 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1207 du 17 novembre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Me Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg en date du 28 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 295 du 10 février 2010.

Le capital social de la société est fixé à sept cent trente-six mille euros (736.000.- EUR) représenté par sept cent trente-six (736) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1000.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cent soixante mille euros (160.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de sept cent trente-six mille euros (736.000.- EUR) à huit cent quatre-vingt-seize mille euros (896.000. EUR), par l'émission de cent soixante (160) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1000.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les cent soixante (160) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1000.- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de cent soixante mille euros (160.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à huit cent quatre-vingt-seize mille euros (896.000.- EUR) représenté par huit cent quatre-vingt-seize (896) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1000.- EUR) chacune.“

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2010. LAC/2010/22391. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010058105/97.

(100072025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Core Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.589.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of March.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Korea Exchange Bank, established under the laws of South Korea, having its registered office at 181 Euljiro2(i)-ga, Jung-gu, Seoul, South Korea, registered with the Court Administration Ministry under number 110171-0007131, acting as trustee of National Pension Fund,

here represented by Lucie Audigane, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 12, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Core Investments S.à r.l." (formerly Luxco 108 S.à r.l.) (hereinafter, the Company), with registered office at 1 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 150589, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg dated December 22, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 297, dated February 10, 2010, and which bylaws have been last amended by a deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, dated February 22, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at nineteen thousand one hundred thirty Australian Dollars (AUD 19.130,-) represented by nineteen thousand one hundred thirty (19.130) class A shares with a nominal value of one Australian Dollar (AUD 1,-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one million four hundred eighty thousand six hundred fifty Australian Dollars (AUD 1,480,650.-) in order to raise it from its present amount of nineteen thousand one hundred thirty Australian Dollars (AUD 19.130,-) to one million four hundred ninety-nine thousand seven hundred eighty Australian Dollars (AUD 1,499,780,-) by creation and issue of one million four hundred eighty thousand six hundred fifty (1,480,650) new class A shares, all with a nominal value of one Australian Dollar (AUD 1,-) each (hereinafter referred to as the New Class A Shares).

Subscription - Payment

Korea Exchange Bank, prenamed, resolves to subscribe for the New Class A Shares having an aggregate value of one million four hundred eighty thousand six hundred fifty Australian Dollars (AUD 1,480,650.-) together with a share pre-

mium in the amount of twenty-six million two hundred twenty-two thousand seven hundred sixty-seven Australian Dollars (AUD 26,222,767.-), by contribution in kind in the amount of twentyseven million seven hundred three thousand four hundred seventeen Australian Dollars (AUD 27,703,417.-) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by Korea Exchange Bank, prenamed, towards the Company.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated March 22, 2010 of the Company;
- a contribution declaration of Korea Exchange Bank, prenamed;
- a declaration from the managers of the Company.

Effective implementation of the contribution

Korea Exchange Bank, prenamed, declares that:

- it is the unlimited owner of the receivable to be contributed, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the receivable to be contributed or part of it be transferred to it;
- the receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 6, first paragraph, of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

"The corporate capital is set at one million four hundred ninety-nine thousand seven hundred eighty Australian Dollars (AUD 1,499,780.-), represented by one million four hundred ninety-nine thousand seven hundred eighty (1,499,780) class A shares with a nominal value of one Australian Dollar (AUD 1,-) each."

V. The sole shareholder resolves to change the Company's financial year end to the last day of June of each year, and to amend article 15 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 15.** The Company's financial year shall commence on the first of July and end on the thirtieth of June of the following year."

VI. Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolves that the current financial period will end on June 30, 2010.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at five thousand eight hundred euro (€ 5,800.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Korea Exchange Bank, établie selon les lois de la Corée du Sud et ayant son siège social au 181 Euljiro2(i)-ga, Jung-gu, Séoul, Corée du Sud, enregistrée auprès du Court Administration Ministry sous le numéro 110171-0007131, agissant comme trustee de National Pension Fund,

ici représentée par Lucie Audigane, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 mars 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Core Investments S.à r.l.» (anciennement Luxco 108 S.à r.l.) (ci-après, la Société), ayant son siège social au 1 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150.589, constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 297, en date du 10

février 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Gérard Lecuit, précité, en date du 22 février 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à dix-neuf mille cent trente Dollars Australiens (AUD 19.130,-) représenté par dix-neuf mille cent trente (19.130) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un Dollar Australien (AUD 1,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million quatre cent quatre-vingt mille six cent cinquante Dollars Australiens (AUD 1.480.650,-) pour le faire passer de son montant actuel de dix-neuf mille cent trente Dollars Australiens (AUD 19.130,-) à un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quatre-vingts Dollars Australiens (AUD 1.499.780,-) par la création et l'émission d'un million quatre cent quatre-vingts mille six cent cinquante (1.480.650) nouvelles parts sociales de classe A (ci-après désignées les Nouvelles Parts Sociales de Classe A), d'une valeur nominale d'un Dollar Australien (AUD 1,-) chacune.

Souscription - Libération

Korea Exchange Bank, précité, décide de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de Classe A d'une valeur totale d'un million quatre cent quatre-vingt mille six cent cinquante Dollars Australiens (AUD 1.480.650,-), ainsi qu'à une prime d'émission d'un montant de vingt-six millions deux cent vingt-deux mille sept cent soixante-sept Dollars Australiens (AUD 26.222.767,-) et de les libérer intégralement par apport en nature d'un montant de vingt-sept millions sept cent trois mille quatre cent dix-sept Dollars Australiens (AUD 27.703.417,-) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par Korea Exchange Bank, précitée, à l'égard de la Société.

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 22 mars 2010 de la Société;
- une déclaration d'apport de Korea Exchange Bank, précitée;
- une déclaration des gérants de la Société.

Réalisation effective de l'apport

Korea Exchange Bank, précité, déclare que:

- il est le seul propriétaire de la créance apportée, celle-ci étant librement transmissible et non sujette à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que la créance apportée, ou une partie de ladite, lui soit transférée;
- la créance apportée est libre de tous gages, garanties ou usufruits.

IV. Suite aux résolutions ci-dessus, l'article 6, premier paragraphe, des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quatre-vingts Dollars Australiens (AUD 1.499.780,-), représenté par un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quatre-vingts (1.499.780) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de un Dollar Australien (AUD 1,-) chacune.»

V. L'associé unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société au dernier jour de juin de chaque année, et d'amender l'article 15 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.»

VI. Suite à la résolution ci-dessus, l'associé unique décide que l'exercice social actuel sera clos le 30 juin 2010.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de cinq mille huit cents euros (€ 5.800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Audigane, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} avril 2010. Relation: EAC/2010/3879. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010056844/145.

(100071190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Colony Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 88.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061888/10.

(100061162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

KoSa Foreign Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.835.018.650,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.563.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010061769/17.

(100060617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Docu Group (Lux 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.524.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of April.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The private limited company DOCU GROUP (LUX 3) S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 106.711, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of proxy given under private seal.

Such proxy, after having been initialled "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) DOCU GROUP (LUX 2) S.à r.l., having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 102.524, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch (Grand-Duchy of Luxembourg) and now in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on July 21, 2004, published in the Mémorial C number 1092 of October 28, 2004, and whose articles of incorporation have been modified by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on March 6, 2009, published in the Mémorial C number 835 of April 18, 2009,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The first paragraph of article eight of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

“ **Art. 8. 1st paragraph.** The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.”

Second resolution

The third paragraph of article ten of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

“ **Art. 10. 3rd paragraph.** In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.”

Third resolution

Discharge is given to the resigning manager, Mr. Jeffrey MONTGOMERY, for the performance of his mandate.

Fourth resolution

The number of managers is increased from 1 (one) to 4 (four).

Fifth resolution

The following persons are appointed as manager of the category A for an unlimited period:

- Mrs. Virginie DOHOGNE, company director, born in Verviers (Belgium), on June 14, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

- Mrs. Mounira MEZIADI, company director, born in Thionville (France), on November 12, 1979, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Sixth resolution

The following persons are appointed as manager of the category B for an unlimited period:

- Mr. Jeffrey MONTGOMERY, company director, born in Pennsylvania (United States of America), on December 27, 1953, residing at GBW1J0DR London (United Kingdom), 40, Piccadilly,

- Mr. Ashley LONG, company director, born in Altrincham (United Kingdom), on March 29, 1960, residing at GBW1J0DR London (United Kingdom), 40, Piccadilly.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée DOCU GROUP (LUX 3) S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 106.711, ayant son siège social au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son domicile professionnel à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu de la procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée “ne varietur” par le notaire et le mandataire, sera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d’acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée DOCU GROUP (LUX 2) S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 102.524, constituée par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1092 du 28 octobre 2004, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 mars 2009, publié au Mémorial C numéro 835 du 18 avril 2009,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le premier alinéa de l’article huit des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 8. 1^{er} alinéa.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu’à révocation ad nutum par l’assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.»

Deuxième résolution

Le troisième alinéa de l’article dix des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 10. 3^{ème} alinéa.** En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d’un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.»

Troisième résolution

Décharge est donnée au gérant démissionnaire, Monsieur Jeffrey MONTGOMERY, pour l’exercice de son mandat.

Quatrième résolution

Le nombre des gérants est augmenté de 1 (un) à 4 (quatre).

Cinquième résolution

Les personnes suivantes sont nommées comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée:

- Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

- Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Sixième résolution

Les personnes suivantes sont nommées comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jeffrey MONTGOMERY, administrateur de sociétés, né en Pennsylvanie (États-Unis d’Amérique), le 27 décembre 1953, demeurant à GB-W1J0DR Londres (Royaume-Uni), 40, Piccadilly,

- Monsieur Ashley LONG, administrateur de sociétés, né à Altrincham (Royaume-Uni), le 29 mars 1960, demeurant à GB-W1J0DR Londres (Royaume-Uni), 40, Piccadilly.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme d’environ mille euros (€ 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l’anglais et le français, constate par la présente qu’à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d’une traduction française. A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu’en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 avril 2010. Relation: EAC/2010/4951. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010056858/131.

(100071037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Katoen Natie Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 57.367.

L'an deux mille neuf, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KATOEN NATIE BENELUX S.A.", ayant son siège social à L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire, R.C. Luxembourg section B numéro 57.367, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 131 du 18 mars 1997.

Bureau

L'Assemblée est ouverte à 09:15 heures sous la présidence de Monsieur Luc HANSEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick VAN HEES, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg.

Composition de l'assemblée

Sont actuellement émises quarante-six mille deux cent soixante-seize (46.276) actions sans désignation de valeur nominale, divisées en quarante et un mille deux cent soixante-seize (41.276) actions de catégorie "A" avec droit de vote et cinq mille (5.000) actions privilégiées de catégorie "B" sans droit de vote, entièrement libérées, qui représentent l'intégralité du capital social fixé à cent douze millions neuf cent trois mille six cent quatre-vingtdix-sept euros et soixante et onze cents (EUR 112.903.697,71).

La désignation des actionnaires présents ou représenté à l'Assemblée a été portée sur une liste de présence, signé par son mandataire, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à l'Assemblée, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'Assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Présentation du projet de fusion entraînant l'absorption de «Katoen Natie International S.A.» par «Katoen Natie Benelux S.A.».

2. Constatation que la Société Absorbante est titulaire de la totalité des actions et titres conférant droit de vote de la Société Absorbée et que dès lors la fusion est dite simplifiée et régie par les articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiés.

3. Approbation du projet et décision de procéder à la fusion.

4. Divers.

II.- Il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à l'Assemblée.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par les actionnaires présents ou représentés qui se reconnaissent dûment convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été

communiqué au préalable. Il peut dès lors être fait abstraction des convocations d'usage et l'Assemblée se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée constate que le projet commun de fusion envisageant l'absorption de «KATOEN NATIE INTERNATIONAL S.A.» (la "société absorbée") par «KATOEN NATIE BENELUX S.A.» (la "société absorbante") a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg numéro 2325 du 28 novembre 2009.

Ce projet, arrêté par les conseils d'administration des deux sociétés concernées le 24 novembre 2009, prévoit une prise d'effet de la fusion d'un point de vue comptable au 31 décembre 2009 (date effective), date à laquelle la société unique «KATOEN NATIE BENELUX S.A.» poursuivra seule les activités des deux sociétés fusionnantes.

Deuxième résolution:

L'assemblée constate que la Société Absorbante est titulaire de la totalité des actions, parts et autres titres conférant droit de vote de la Société Absorbée et que dès lors la fusion, dite simplifiée, est régie par les articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et qu'il n'y a pas lieu de déterminer de rapport d'échange, de modalités de remise de parts, de date à partir de laquelle des actions donneraient le droit de participer aux bénéfices, et qu'aucun rapport du conseil d'administration ou du réviseur d'entreprises n'est requis.

Cette fusion par absorption n'occasionnera aucune émission d'actions, soult ou prime.

Troisième résolution:

L'assemblée, constatant que toutes les formalités légales ont été accomplies et que l'actionnaire unique de la société absorbée a déjà préalablement marqué son accord sur la fusion, décide d'approuver sans aucune réserve le projet commun de fusion et de procéder à la fusion par absorption de «KATOEN NATIE INTERNATIONAL S.A.» (la "société absorbée") par «KATOEN NATIE BENELUX S.A.» (la "société absorbante") avec prise d'effet comptable au 31 décembre 2009.

Constatation et délégation de pouvoirs

L'assemblée constate en outre sur exposé du président que le patrimoine transmis par «KATOEN NATIE INTERNATIONAL S.A.» à «KATOEN NATIE BENELUX S.A.» comprend des propriétés immobilières, dont le transfert sera soumis aux formalités relatives aux mutations immobilières légalement requises.

A cet effet, tous pouvoirs sont donnés par l'assemblée à tout collaborateur du notaire instrumentant, avec signature individuelle, aux fins notamment de faire toutes déclarations, passer et signer tous actes déclaratifs et autres, élire domicile, substituer et généralement faire tout le nécessaire et l'utile pour satisfaire aux dites formalités parvenir à la mutation cadastrale desdits biens et à la transcription de leur transmission auprès du bureau des hypothèques compétent.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné atteste, conformément aux dispositions des articles 278 et 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société prédésignée et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Hansen, C. Grundheber, P. Van Hees, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2010. LAC/2010/1314. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Référence de publication: 2010056873/92.

(100070902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Oaktree Capital Management Fund II (Europe), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 94.820.

In the year two thousand and ten, on the tenth of May.

Before M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the investment company with variable capital ("société d'investissement à capital variable") "OAKTREE CAPITAL MANAGEMENT FUND II (EUROPE)", (the "Company"), established and having its registered office in L-1736 Senningerberg, 1A, Aerogolf Center, Hoehenhof, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 94.820, incorporated pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 23rd of July 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 834 of the 13th of August 2003,

and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of the said notary Joseph ELVINGER, on the 6th of February 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 262 of the 5th of March 2004.

The meeting is presided by Mr. Peter BUN, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mr. Jérémy COLOMBÉ, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Yann FOLL, employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. to transfer the registered office to 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, with effect as from 15 May 2010;
2. to modify the articles of incorporation of the Company to reflect the transfer of the registered office from Senningerberg to Luxembourg City with effect from 15 May 2010.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, the proxies of the represented shareholders, being signed by the shareholders, the board of the meeting and by the public notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That this meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to shareholders by registered mail on April 22nd, 2010.

D) That, according to the said attendance list, 2,424,546.738 shares, out of 47,920,531.231 shares currently in issue, are present or represented.

The Chairman informs the meeting that a first extraordinary general meeting had been convened with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, for April 6, 2010 and that the quorum requirements for voting the items of the agenda had not been attained.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda whatever the proportion of the represented capital may be.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Resolution

The meeting decides to transfer, with effect on May 15, 2010, the registered office from Senningerberg to L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert, and to amend subsequently the first paragraph of article 4 of the bylaws in order to give it the following wording:

" Art. 4. Registered office.

4.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the Shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the Articles of Incorporation. The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors of the Company (the 'Board')."

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourned the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable "OAKTREE CAPITAL MANAGEMENT FUND II (EUROPE)", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, 1A, Aerogolf Center, Hoehenhof, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B; sous le numéro 94.820, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 834 du 13 août 2003, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Joseph ELVINGER, le 6 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 262 du 5 mars 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Peter BUN, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jérémy COLOMBÉ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yann FOLL, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. transférer le siège social à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet au 15 mai 2010;

2. modifier les statuts de la Société afin de refléter le transfert du siège social de Senningerberg à Luxembourg-Ville avec effet au 15 mai 2010.

B) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau ainsi que le notaire, restera annexé au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

C) Que la présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées aux actionnaires par lettres recommandées à la poste le 22 avril 2010.

D) Qu'il apparaît, selon la liste de présence, que 2.424.546,738 actions sur les 47.920.531,231 actions actuellement en circulation, sont présentes ou représentées.

Le Président informe l'assemblée qu'une première assemblée générale extraordinaire, ayant eu le même ordre du jour que la présente assemblée, a été convoquée pour le 6 avril 2010 et que les conditions de quorum pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour quelque soit la proportion du capital social représenté.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer, avec effet au 15 mai 2010, le siège social du Senningerberg à L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert, et de modifier subséquemment le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant de la manière exigée pour la modification des Statuts. L'adresse du siège social peut être transférée au sein de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration")."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

59678

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Senningerberg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BUN – COLOMBÉ - FOLL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 mai 2010. Relation GRE/2010/1730. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010057639/124.

(100071579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

KCTG Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 30.004,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 146.069.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first of April.

Before US Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Koch CTG S.à r.l., a private limited liability company established and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 90.563,

here represented by Miss Lucie Audigane, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on April 21, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of KCTG Holdings LP S.à r.l. (the "Company"), with registered office at Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.069, established pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, of April 23, 2009, published in the Mémorial C n. 1069 of May 26, 2009, and whose articles have been lastly amended pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary prenamed, of May 29, 2009, published in the Mémorial C n. 1298 of July 6, 2009.

II. The Company's share capital is set at thirty thousand and two Canadian Dollars (CAD 30,002.-), represented by thirty thousand and two (30,002) shares of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital by two Canadian Dollars (CAD 2.-) to raise it from its present amount of thirty thousand and two Canadian Dollars (CAD 30,002.-) to thirty thousand and four Canadian Dollars (CAD 30,004.-) by creation and issue of two (2) new shares of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon Koch CTG S.à r.l., prenamed, declares to subscribe the two (2) new shares and to fully pay them up at their nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each for an aggregate amount of two Canadian Dollars (CAD 2.-), together with a total share premium of fifteen million five hundred eighty-six thousand nine hundred seventy Canadian Dollars and fifty-one cents (CAD 15.586.970,51), by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable in the total amount of fifteen million five hundred eighty-six thousand nine hundred seventy-two Canadian Dollars and fifty-one cents (CAD 15.586.972,51) held by Koch CTG S.à r.l., prenamed, towards John Zink International Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company established and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at

Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 17.652, which receivable is incontestable, payable and due (hereafter referred to as the "Asset").

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated April 21, 2010 of Koch CTG S.à r.l., prenamed, certified 'true and correct' by its management;
- a contribution declaration of Koch CTG S.à r.l., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Asset.

Effective implementation of the contribution

Koch CTG S.à r.l., prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Asset and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Asset has consequently not been assigned and no legal or natural person other than Koch CTG S.à r.l., prenamed, is entitled to receive payment of the Asset;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Asset, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of Company's managers

The report of the managers of the Company, dated April 21, 2010 annexed to the present deed, attests that Mr. Matthew Flamini authorized manager of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of his responsibility, legally bound as manager of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agrees with its description, with its valuation and confirms the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6, first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. 1st paragraph.** The share capital is fixed at thirty thousand and four Canadian Dollars (CAD 30,004.-) represented by thirty thousand and four (30,004) shares of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.”

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Koch CTG S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 90.563,

ici représentée par Mademoiselle Lucie Audigane, employée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 21 avril 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de KCTG Holdings LP S.à r.l. (la «Société»), avec siège social à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.069, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 avril 2009, publié au

Mémorial C n. 1069 du 26 mai 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire prénommé, en date du 29 mai 2009, publié au Mémorial C n. 1298 du 6 juillet 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente mille et deux Dollars Canadiens (CAD 30.002,-), représenté par trente mille et deux (30.002) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux Dollars Canadiens (CAD 2,-) afin de le porter de son montant actuel de trente mille et deux Dollars Canadiens (CAD 30.002,-) à trente mille et quatre Dollars Canadiens (CAD 30.004,-) par la création et l'émission de deux (2) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune.

Souscription - Libération

Koch CTG S.à r.l., prénommée, déclare souscrire les deux (2) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale unitaire d'un Dollar Canadien (CAD 1,-), pour un montant total de deux Dollars Canadiens (CAD 2,-), ensemble avec une prime d'émission totale de quinze millions cinq cent quatre-vingtsix mille neuf cent soixante-dix Dollars Canadiens et cinquante et un cents (CAD 15.586.970,51), par apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de quinze millions cinq cent quatre-vingt-six mille neuf cent soixante-douze Dollars Canadiens et cinquante et un cents (CAD 15.586.972,51) détenue par Koch CTG S.à r.l., prénommée, à l'encontre de John Zink International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 17.652 (désignée ci-après comme l'Actif).

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 21 avril 2010 de Koch CTG S.à r.l., prénommée, certifié «sincère et véritable» par son management;
- une déclaration d'apport de Koch CTG S.à r.l., prénommée, certifiant qu'il est propriétaire sans restrictions de l'Actif.

Réalisation effective de l'apport

Koch CTG S.à r.l., prénommée, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de l'Actif et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- l'Actif n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que Koch CTG S.à r.l., prénommée, n'a le droit d'acquérir l'Actif;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de l'Actif, aux fins d'effectuer son transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants

Le rapport des gérants de la Société en date du 21 avril 2010, annexé aux présentes, atteste que Monsieur Matthew Flaminio, gérant, autorisé par la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6, premier alinéa des statuts de la Société est modifié pour adopter désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente mille et quatre Dollars Canadiens (CAD 30.004,-) représenté par trente mille et quatre (30.004) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euro (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Audigane, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 23 avril 2010. Relation: EAC/2010/4737. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010056874/145.

(100070953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

LSF Shining Nova 4 Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.228.875,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.340.

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of May.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 91.796, represented by Mr Philippe Jusseau,

here represented by Ms Julie Carbiener, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 12 May 2010,

AND

Shining Nova 4 Holding, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei,

here represented by Ms Julie Carbiener, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Tokyo on 12 May 2010,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "LSF Shining Nova 4 Investments S.à.r.l." (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.340, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Martine Schaeffer dated 19 December 2007, published with Mémorial C, Recueil Sociétés et Association under number 358 on 12 February 2008, that has been amended since and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 3 February 2010, published with Mémorial C, Recueil Sociétés et Association under number 574 on 17 March 2010.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,323,250 by an amount of EUR 94,375 to an amount of EUR 1,228,875 by the cancellation of 755 ordinary shares of the Company with a par value of EUR 125 each; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,323,250 (one million three hundred twenty-three thousand two hundred fifty euro) represented by 10,585 (ten thousand five hundred and eighty-five) ordinary shares and 1 (one) preferred share with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) by an amount of EUR 94,375 (ninety-four thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 1,228,875 (one million two hundred twenty-eight thousand eight hundred seventy-five euro) by way of the cancellation of 755 (seven hundred fifty-five) ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each.

As a consequence of the share capital decrease, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 9,830 (nine thousand eight hundred thirty) ordinary shares and Shining Nova 4 Holding holds 1 (one) preferred share.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,228,875 (one million two hundred twenty-eight thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 9,830 (nine thousand eight hundred thirty) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Jusseau,

ici représentée par Melle Julie Carbiener, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 12 mai 2010,

ET

Shining Nova 4 Holding, une société constituée sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, représentée par M. Takehisa Tei,

ici représentée par Melle Julie Carbiener, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 12 mai 2010,

(les Associés)

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "LSF Shining Nova 4 Investments S.à r.l." (la Société), société de droit luxembourgeoise, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.340 ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître Martine Schaeffer du 19 décembre 2007, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 358 le 12 février 2008, modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer daté du 3 février 2010, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 574 le 17 mars 2010.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de EUR 1.323.250 par un montant de EUR 94.375 à un montant de EUR 1.228.875 par voie d'annulation de 755 parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125 chacune; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 1.323.250 (un million trois cent vingt-trois mille deux cent cinquante euros) représenté par 10.585 (dix mille cinq cent quatre-vingt-cinq) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune par le biais d'une réduction de EUR 94.375 (quatre-vingt quatorze mille trois cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 1.228.875 (un million deux cent vingt-huit mille huit cent soixante-quinze euros) par voie d'annulation de 755 (sept cent cinquante-cinq) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Suite à cette réduction de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 9.830 (neuf mille huit cent trente) parts sociales ordinaires et Shining Nova 4 Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.228.875 (un million deux cent vingt-huit mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 9.830 (neuf mille huit cent trente) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Carbiener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mai 2010. LAC/2010/21929. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010057622/123.

(100072306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Unican Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 59.401.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire reportée tenue au siège social le 3 février 2010

- M. Werner STADELMANN, Responsable Financier, demeurant au Solarstrasse 7, CH-8834 Schindellegi, M. Kurt NIEDERHAUSER, Corporate Controller, demeurant au Soligantenerstrasse 31, CH-8180 Bülach, M. David RATCLIFFE, Avocat, demeurant in Hohfuristrasse 5, CH-8180 Bülach, comme Administrateurs de classe A, et M. Carlo SCHLESSER, licencié en Hautes Etudes Fiscales, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, M. Christoph KOSSMANN, Employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et Mme Antonella GRAZIANO, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, comme Administrateurs de Catégorie B pour une nouvelle durée de un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire en rapport avec l'examen des comptes annuels au 30 juin 2010.

- Le mandat de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS S. A R.L ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, entant que Commissaire aux Comptes est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire en rapport avec les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2010.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Certifié sincère et conforme

Signature

Suit la traduction anglaise de ce qui précède:

Extracts of the resolutions taken at the Postponed Annual General Meeting held at the Registered Office on February 3rd. 20

- Mr Werner STADELMANN, Chief Financial Officer, residing at Solarstrasse 7, CH-8834 Schindellegi, Mr Kurt NIEDERHAUSER, Corporate Controller, residing at Soligantenerstrasse 31, CH-8180 Bülach, Mr David RATCLIFFE, Lawyer, residing in Hohfuristrasse 5, CH-8180 Bülach, as Category A Directors, and Mr Carlo SCHLESSER, licencié en Hautes Etudes Fiscales, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Mr Christoph KOSSMANN, private Employee, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg and Mrs Antonella GRAZIANO, Private Employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, as Category B Directors for a new term of one year until the Annual General Meeting in relation with the examination of the annual accounts as at June 30th, 2010.

- The company PRICEWATERHOUSECOOPERS S. À R.L with registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, be re-elected as Statutory Auditor for a new term of one year until the Annual General Meeting with the examination of the annual accounts as at June 30th, 2010.

Luxembourg, le 3 février 2010.

For true copy

UNICAN LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Administrateur de cat. A / Administrateur de cat. B

Référence de publication: 2010063090/39.

(100061587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Oaktree Capital Management Fund (Europe), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.929.

In the year two thousand and ten, on the tenth of May.

Before Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the investment company with variable capital ("société d'investissement à capital variable") "OAKTREE CAPITAL MANAGEMENT FUND (EUROPE)", (the "Company"), established and having its registered office in L-1736 Senningerberg, 1A, Aerogolf Center, Hoehenhof, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 93.929, incorporated pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 20th of June 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 686 of the 1st of July 2003,

and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on the 19th of March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 986 of the 12th of May 2009.

The meeting is presided by Mr. Peter BUN, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mr. Jérémy COLOMBÉ, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Yann FOLL, employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. to transfer the registered office to 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, with effect as from 15 May 2010;
2. to modify the articles of incorporation of the Company to reflect the transfer of the registered office from Senningerberg to Luxembourg City with effect from 15 May 2010.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, the proxies of the represented shareholders, being signed by the shareholders, the board of the meeting and by the public notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That this meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to shareholders by registered mail on April 22nd, 2010.

D) That, according to the said attendance list, 2,941,579.110 shares, out of 32,023,767.705 shares currently in issue, are present or represented.

The Chairman informs the meeting that a first extraordinary general meeting had been convened with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, for April 6, 2010 and that the quorum requirements for voting the items of the agenda had not been attained.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda whatever the proportion of the represented capital may be.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Resolution

The meeting decides to transfer, with effect on May 15, 2010, the registered office from Senningerberg to L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert, and to amend subsequently the first paragraph of article 4 of the bylaws in order to give it the following wording:

" Art. 4. Registered office.

4.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the Shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the Articles of Incorporation.

poration. The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors of the Company (the 'Board')."

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourned the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable "OAKTREE CAPITAL MANAGEMENT FUND (EUROPE)", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, 1A, Aerogolf Center, Hoehenhof, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 93.929, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 686 du 1^{er} juillet 2003, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 19 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 986 du 12 mai 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Peter BUN, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jérémy COLOMBÉ, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yann FOLL, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. transférer le siège social à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet au 15 mai 2010;
2. modifier les statuts de la Société afin de refléter le transfert du siège social de Senningerberg à Luxembourg-Ville avec effet au 15 mai 2010.

B) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau ainsi que le notaire, restera annexé au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

C) Que la présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées aux actionnaires par lettres recommandées à la poste le 22 avril 2010.

D) Qu'il apparaît, selon la liste de présence, que 2.941.579,110 actions sur les 32.023.767,705 actions actuellement en circulation, sont présentes ou représentées.

Le Président informe l'assemblée qu'une première assemblée générale extraordinaire, ayant eu le même ordre du jour que la présente assemblée, a été convoquée pour le 6 avril 2010 et que les conditions de quorum pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour quelque soit la proportion du capital social représenté.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer, avec effet au 15 mai 2010, le siège social du Senningerberg à L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert, et de modifier subséquemment le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant de la manière exigée pour la modification des Statuts. L'adresse du siège social peut être transférée au sein de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration")."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

Constation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Senningerberg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Sign: BUN – COLOMBÉ - FOLL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 mai 2010. Relation GRE/2010/1729. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010057638/125.

(100071597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Getin International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.392.825,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 122.395.

In the year two thousand and ten, on the twelfth of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

"GETIN INTERNATIONAL S.A.", a company incorporated under Polish law, having its registered address at ul. Pows-tanców Sl. 2-4, 53-333 Wrocław, Poland,

here represented by Mr. Raymond THILL, „maître en droit”, professionally residing at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 10 May 2010.

Which power of attorney, after being signed by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to enact the following:

-That the 'société à responsabilité limitée' GETIN INTERNATIONAL S. à r. l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg and incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on November 20th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 115, dated February 5th, 2007 (the Company).

-The articles of incorporation of the Company have been lastly amended by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on October 20th 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2228, dated November 14th, 2009.

-That the share capital of the Company amounts to eighteen million eight hundred ninety-two thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 18,892,825.-), represented by seven hundred and fifty-five thousand seven hundred and thirteen (755,713) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

-That the appearing party represents 100% of the share capital.

-That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda:

1. Increase of the Company's subscribed share capital by an amount of EUR 3,500,000.- (three million five hundred thousand euro), in order to increase it from its current amount of EUR 18,892,825.- (eighteen million eight hundred ninety-two thousand eight hundred and twenty-five euro) up to EUR 22,392,825.- (twenty two million three hundred ninety two thousand eight hundred and twenty five euros) through the issue of 140,000 (one hundred forty thousand) new shares, with a par value of EUR 25.- (twenty five euros) each;

2. Subscription and payment;

3. Amendment of Article 6 of the Articles of Association further to the above resolutions;

4. Miscellaneous.

With respect to the foregoing, the Sole Partner took the following resolutions:

First resolution

It is decided to increase the Company's subscribed share capital by an amount of three million five hundred thousand euros (EUR 3,500,000.-) so as to raise it from its present amount of eighteen million eight hundred ninety-two thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 18,892,825.-) to twenty two million three hundred ninety two thousand eight hundred and twenty five euros (EUR 22,392,825.-) by the issue of one hundred forty thousand (140,000) new shares with a par value of twenty five euros (EUR 25.-) each.

Second resolution:

Intervention - Subscription - Payment

GETIN INTERNATIONAL S.A., here represented by Mr. Raymond THILL, declares to subscribe to one hundred forty thousand (140,000) new shares with a par value of twenty five euros (EUR 25.-) each, and fully paid up in cash so that the total amount of three million five hundred thousand euros (EUR 3,500,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at twenty two million three hundred ninety two thousand eight hundred and twenty five euros (EUR 22,392,825.-), represented by eight hundred ninety-five thousand seven hundred and thirteen shares with a par value of twenty five euros (EUR 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand three hundred euro (EUR 3,300.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le douze mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

GETIN INTERNATIONAL S.A., société de droit polonais, avec son siège social à ul. Powstanców Slaskich 2-4, 53-333 Wroclaw, Pologne,

Ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, résidant professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée le 10 mai 2010.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée GETIN INTERNATIONAL S. à r. l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 115 du 5 février 2007 (la Société).

- Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 20 octobre 2009, publié au Mémorial C, numéro 2228 du 14 novembre 2009.

- Que le capital social de la Société s'élève à dix-huit millions huit cent quatre vingt douze mille huit cent vingt cinq euros (EUR 18.892.825 -), représenté par sept cent vingt deux mille cent treize (755,713) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de EUR 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 18.892.825,- (dix-huit millions huit cent quatre-vingt-douze mille huit cent vingt cinq euros) à EUR 22.392.825,- (vingt deux millions trois cent quatre vingt douze mille huit cent vingt cinq euros) par l'émission de 140,000 (cent quarante mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq euros) chacune.

2. Souscription et libération.

3. Modification afférente de l'article 6 des statuts suite aux résolutions qui précèdent.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de dix huit millions huit cent quatre vingt douze mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 18.892.825,-) à vingt deux millions trois cent quatre vingt douze mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 22.392.825,-) par l'émission de cent quarante mille (140,000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

Intervention - Souscription - Libération

GETIN INTERNATIONAL S.A., représentée par Monsieur Raymond THILL a déclaré souscrire à cent quarante mille (140,000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-), et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que le montant de trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-deux millions trois cent quatre-vingt-douze mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 22.392.825,-) divisé en huit cent quatre-vingt-quinze mille sept cent treize (895,713) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille trois cents euros (EUR 3.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2010. LAC/2010/22128. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010058095/133.

(100072185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Credit Suisse Virtuoso SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 126.910.

L'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2010 a décidé de renouveler les mandats de Messieurs Luca Diener, Guy Reiter et Germain Trichies en tant que membres du conseil d'administration de Credit Suisse Virtuoso SICAV-SIF ainsi que de nommer Messieurs Marnix van den Berge et Mark Wallace comme nouveaux membres du Conseil d'Administration de la Société. Le mandat de Monsieur Raymond Melchers n'est plus renouvelé.

Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2011:

- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration
4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Marnix van den Berge, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Mark Wallace, Membre du Conseil d'Administration
4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Fernand Schaus / Jacqueline Siebenaller

Référence de publication: 2010062649/29.

(100061410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

TS Nautilus (Westendstrasse) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.873.300,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.553.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

TS Nautilus Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 120692,

here represented by Ms. Suzana Fuia, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on April 22, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "TS Nautilus (Westendstrasse) S.à r.l." (the Company) with registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121553, incorporated by a deed of the undersigned notary of October 23, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2382, dated December 21, 2006, and which bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary of March 10, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 907, dated April 29, 2009.

II. The Company's share capital is currently fixed at two million four hundred eighty-six thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 2.486.175,00) represented by ninety-nine thousand four hundred forty-seven (99.447) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of three hundred eighty-seven thousand one hundred twenty-five Euro (EUR 387.125,00) to raise it from its present amount of two million four hundred eighty-six thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 2.486.175,00) to two million eight hundred seventy-three thousand three hundred Euro (EUR 2.873.300,00) by the creation and issuance of fifteen thousand four hundred eighty-five (15.485) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each (the New Shares), vested with the same rights and obligations as the existing ones.

Subscription - Payment

TS Nautilus Holdings S.à r.l., prenamed, resolves to subscribe for the fifteen thousand four hundred eighty-five (15.485) New Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each, and fully pays them up in the amount of three hundred eighty-seven thousand one hundred twenty-five Euro (EUR 387.125,00) by contribution in cash in the amount of three hundred eighty-seven thousand one hundred forty-five Euro (EUR 387.145,00).

The total amount of three hundred eighty-seven thousand one hundred forty-five Euro (EUR 387.145,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. The sole shareholder resolves to allocate the excess contribution of twenty Euro (EUR 20,00) to the Company's legal reserve.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at two million eight hundred seventy-three thousand three hundred Euro (EUR 2.873.300,00) represented by one hundred fourteen thousand nine hundred thirty-two (114.932) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each".

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2.000,00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le vingt-trois avril.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TS Nautilus Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120692,

représentée par Mademoiselle Suzana Fuia, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 22 avril 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "TS Nautilus (Westendstrasse) S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121553, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 23 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2382, du 21 décembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 10 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 907, du 29 avril 2009.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à deux millions quatre cent quatre-vingt-six mille cent soixante-quinze Euro (EUR 2.486.175,00) représenté par quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quarante-sept (99.447) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent quatre-vingt-sept mille cent vingt-cinq Euro (EUR 387.125,00) pour le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent quatre-vingt-six mille cent soixante-quinze Euro (EUR 2.486.175,00) à deux millions huit cent soixante-treize mille trois cents Euro (EUR 2.873.300,00) par la création et l'émission de quinze mille quatre cent quatre-vingt-cinq (15.485) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts) d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

TS Nautilus Holdings S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux quinze mille quatre cent quatre-vingt-cinq (15.485) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune et les libérer intégralement pour un montant de trois cent quatre-vingt-sept mille cent vingt-cinq Euro (EUR 387.125,00) par apport en numéraire d'un montant de trois cent quatre-vingt-sept mille cent quarante-cinq Euro (EUR 387.145,00).

Un montant de trois cent quatre-vingt-sept mille cent quarante-cinq Euro (EUR 387.145,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. L'associé unique décide d'allouer l'apport excédentaire d'un montant de vingt Euro (EUR 20,00) à la réserve légale de la Société.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions huit cent soixante-treize mille trois cents Euro (EUR 2.873.300,00) représenté par cent quatorze mille neuf cent trente-deux (114.932) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (EUR 2.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu(e) du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: S. FUIA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 avril 2010. Relation: LAC/2010/18363. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Référence de publication: 2010062185/119.

(100061708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Baumard Investissements Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 80.501.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BAUMARD INVESTISSEMENTS S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010061397/13.

(100060746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Defense Plaza Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.409.675,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 116.363.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of the month of April.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Ile de LaD Luxembourg S.à r.l, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number 115.703 (the "Sole Shareholder"), represented by Me Valérie Bidoul, licenciée en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated April 23, 2010 which shall remain annexed to present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, being the sole shareholder of Defense Plaza Lux, S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, having a share capital of EUR 46,181,725.- and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 116.363, incorporated by deed of the undersigned notary on 18 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") of 18 July 2006, number 1380. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of Me Joseph Elvinger of 19 November 2009, published in the Memorial of 31 December 2009, number 2551.

The appearing party acting in the above stated capacity declared and the notary recorded as follows:

1. The appearing party is the sole shareholder of the Company and holds all one million eight hundred and forty-seven thousand two hundred and sixty-nine (1,847,269) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each in issue in the Company so that the total share capital is represented and decision can be validly taken by the sole shareholder.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Reduction of the issued share capital of the Company to twelve million four hundred and nine thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 12,409,675.-) as a consequence of the cancellation of one million three hundred and fifty thousand eight hundred and eighty-two (1,350,882) shares held by the Sole Shareholder; payment in relation thereto in cash.

B. Consequential amendment of article 5 of the Company's articles of association.

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder:

First resolution

It is resolved to reduce the issued share capital of the Company by an amount of thirty-three million seven hundred seventy-two thousand fifty Euro (EUR 33,772,050.-) (the "Reduction Amount") from forty-six million one hundred and eighty-one thousand seven hundred and twenty-five Euro (EUR 46,181,725.-) to twelve million four hundred and nine thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 12,409,675.-) by cancellation of one million three hundred and fifty thousand eight hundred and eighty-two (1,350,882) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and to pay the Reduction Amount to the Sole Shareholder in cash as a consequence of this reduction of the share capital.

Second resolution

As a result of the reduction of share capital, it is resolved to amend article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at twelve million four hundred and nine thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 12,409,675.-) divided into four hundred and ninety-six thousand three hundred and eighty-seven (496,387) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its reduction of share capital are estimated at EUR 2,500.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf avril.

Par-devant nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Ile de LaD Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- and inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 115.703 (l'«Associé Unique»), représentée par Me Valérie Bidoul, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 avril 2010 qui restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, étant l'associé unique de Defense Plaza Lux, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 46.181.725,- et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.363 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné daté du 18 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 18 juillet 2006, numéro 1380. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné daté du 19 novembre 2009, publié au Mémorial du 31 décembre 2009, numéro 2551.

La partie comparante, agissant ès qualités, a déclaré et le notaire a acté ce qui suit:

1. La partie comparante est l'associé unique de la Société et détient toutes les un million huit cent quarante-sept mille deux cent soixante-neuf (1.847.269) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune émises dans la Société de sorte que l'entièreté du capital social est représenté et que des décisions peuvent être valablement prises par l'Associé Unique.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Réduction du capital social émis de la Société à douze millions quatre cent neuf mille six cent soixante-quinze euros (EUR 12.409.675,-) par l'annulation de un million trois cent cinquante mille huit cent quatre-vingt-deux (1.350.882) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et paiement en relation avec ce qui précède en espèces;

B. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

Ensuite, les résolutions suivantes ont été prises par l'Associé Unique:

Première résolution

Il est décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de trente-trois millions sept cent soixante-douze mille cinquante euros (EUR 33.772.050,-) (le «Montant de la Réduction») pour le porter de quarante-six millions cent quatre-vingt-un mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 46.181.725,-) à douze millions quatre cent neuf mille six cent soixante-quinze euros (EUR 12.409.675,-) par l'annulation d'un million trois cent cinquante mille huit cent quatre-vingt-deux (1.350.882) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et de payer le Montant de la Réduction en espèces à l'Associé Unique en conséquence de cette réduction de capital.

Deuxième résolution

En conséquence de la réduction de capital social émis, il est décidé d'amender l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à douze millions quatre cent neuf mille six cent soixante-quinze euros (EUR 12.409.675,-) représenté par quatre cent quatre-vingt-seize mille trois cent quatre-vingt sept (496.387) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de son augmentation de capital sont estimés à EUR 2.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. BIDOUL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 mai 2010. Relation: LAC/2010/20498. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010056851/110.

(100071381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

**Min Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Min Invest S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 50.412.

L'an deux mille dix, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MIN INVEST S.A., établie et ayant son siège à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 50.412, constituée suivant acte du notaire Frank BADEN de Luxembourg en date du 20 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 278 du 20 juin 1995, modifié suivant acte Frank BADEN de Luxembourg du 8 janvier 1997, publié au dit Memorial C, numéro 237 du 15 mai 1997, modifié suivant réunion du conseil d'administration du 9 mai 2001, dont un extrait a été publié au dit Memorial C, numéro 1145 du 11 décembre 2001, modifié suivant acte Henri HELLINCKX de Mersch en date du 17 décembre 2002, publié au dit Memorial C, numéro 197 du 24 février 2003, modifié suivant acte Emile SCHLESSER de Luxembourg du 17 avril 2008, publié au dit Memorial C, numéro 1467 du 13 juin 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Luc VOET, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Maria KEERSMAEKERS, indépendante, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Koen VAN HUYNEM, employé, demeurant à Hesperange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège de Bertrange à Luxembourg et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts;

2.- Fixation de l'adresse;

3.- Ajout d'un alinéa à l'article 6 des statuts;

4.- Démission des administrateurs;

5.- Nomination d'un administrateur;

6.- Démission du commissaire aux comptes;

7.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;

8.- Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Bertrange à Luxembourg et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2., 1^{er} alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg."

Deuxième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Troisième résolution

L'assemblée décide de faire un ajout à l'article 6 des statuts et par conséquent de créer un troisième alinéa, lequel aura la teneur suivante:

" **Art. 6., 3^{ème} alinéa.** Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs, à savoir:

- MAYA INVEST LIMITED, avec siège social à St. Helier, Jersey JE2 3NT, Channel Islands, 3rd Floor, Conway House, 7-9, Conway Street, administrateur;
- PARAMOUNT ACCOUNTING SERVICES LIMITED, avec siège social à Port Louis (Ile Maurice), 49, Loubourdonnais Street, 5th Floor, C&R Court, administrateur;
- ALPHA ACCOUNTING AKTIENGESELLSCHAFT, avec siège social à FL-9494 Schaan, Felbaweg, 10, administrateur.

Cinquième résolution

Ayant constaté que toutes les actions de la société sont réunies en une seule main, l'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur unique:

- COMMUNITY LINK S.A. (B 138.621), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui désigne comme son représentant permanent Monsieur Luc Voet, demeurant professionnellement à 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Sixième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes, à savoir:

- GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. (anc. LUX-AUDIT REVISION SARL) (B 43.298), avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafbruch.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes:

- PREMIER TAX SA (B 147.687), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent, l'article 4 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion du patrimoine familial (la Loi SPF), et dans les limites de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière. L'objet de la Société inclut toute activité consistant en des placements classiques ou de type alternatif, au Luxembourg ainsi qu'à l'étranger, incluant de manière non exhaustive, les actions, obligations, devises, organismes de placement collectif, options futures, produits dérivés, toutes catégories de produits structurés, private equity, hedge funds, étant entendu que l'utilisation d'instruments dérivés ne se limitera pas à des opérations de couverture d'investissements existants.

La Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF."

Par conséquent l'article 1^{er} des statuts sera modifié comme suit:

" **Art. 1^{er}.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial avec la dénomination de MIN INVEST S.A., SPF."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VOET, KEERSMAEKERS, VAN HUYNEM, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 2 avril 2010. REM/2010/418. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010057633/107.

(100071603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Whimbel Project Sàrl).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.984.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of May.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

METROINVEST EUROPEAN ASSETS S.L., a company existing under the laws of Spain, having its registered office at Mestre Nicolau, 19, 08021 Barcelona, Spain, registered with the "Registre de la Chambre de Commerce de Barcelone" under number B 40929 B373130,

duly represented by Mr. Eric Lechat, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney on 4th of May, 2010.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established under the laws of Luxembourg under the name of "WHIMBEL PROJECT S.à.r.l." (the "Company"), with registered office at 20, rue de la Poste, L2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.984, incorporated by virtue of a deed of Me Paul DECKER, then notary residing in Luxembourg, dated May 23, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 20, 2008 under number 1541.

II. The sole shareholder resolves:

a) to change the Company's name into "METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à.r.l." and to subsequently amend article 4 of the Company's bylaws with immediate effect, which will be read as follows:

" **Art. 4.** The private limited liability company (société à responsabilité limitée) has the name of "METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à.r.l."

b) to create two classes of managers A and B and to change the power of signature of the managers.

As a consequence the three first paragraphs of article 12 of the Company's bylaws (the present paragraphs 2 to 5 remaining unchanged) are amended to read as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers who need not be partners.

The managers are of class A and B.

The Company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signature of at least one manager of class A, acting together with a manager B."

c) to accept the resignation of Mrs. Julia Vogelweith, as Manager of the Company with immediate effect;

and to appoint for an unlimited period of time Mr. Frederik Christiaan Johannes Kuiper, born in Utrecht, The Netherlands, on November 9th, 1974, having his business address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, as Manager of the Company with effect as of May 4th, 2010.

To grant full powers of attorney to any Manager of the Company to proceed with the required publications and signing of all documents with respect to the change of managers.

d) - Mr Pedro Pujol BOSCH is attributed to the class A managers,

- Mr Frederik KUIPER and Mr Eric LECHAT are attributed to the class B managers.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder meeting are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1.000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the attorney in fact of the appearing person, who is known to the notary by first and surnames, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

METROINVEST EUROPEAN ASSETS S.L., une société constituée et régie sous les lois de l'Espagne, ayant son siège social à Mestre Nicolau, 19, 08021 Barcelone, Espagne, immatriculée au Registre de la Chambre de Commerce de Barcelone sous le numéro B 40929 B373130,

ici dûment représentée par Monsieur Eric Lechat, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 4 mai 2010.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg et régie par les lois du Luxembourg sous la dénomination de «WHIMBEL PROJECT S. à r.l.» (la société), ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.984, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 23 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 juin 2008 sous le numéro 1541.

II. L'associé unique décide:

a) de changer la dénomination de la Société en «METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société comme suit, avec effet immédiat;

« **Art. 4.** La société à responsabilité limitée, prend la dénomination «METROINVEST EUROPEAN ASSETS (Luxembourg) S.à r.l.» (ciaprès, la Société).»

b) de créer deux catégories de gérants A et B et de changer le pouvoir de signature des gérants.

En conséquence les trois premiers alinéas de l'article 12 des statuts (les alinéas 2 à 17 actuels restent inchangés) sont modifiés pour avoir la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Les gérants sont de classe A et B.

La Société est valablement engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par les signatures conjointes d'au moins un gérant de classe A ensemble avec la signature d'au moins un gérant de classe B.»

c) d'accepter la démission de M. Julia Vogelweith, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

Et de nommer pour une durée indéterminée Monsieur Frederik Christiaan Johannes Kuiper, né à Utrecht, Pays Bas, le 9 novembre 1974, ayant son adresse professionnelle à 20, rue de la Poste, L2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet à partir du 4 mai 2010.

De donner les pleins pouvoirs aux gérants, agissant seul de procéder aux publications requises et à la signature de tous les documents nécessaires dans le cadre du changement des gérants.

d) - Monsieur Pedro Pujol BOSCH est attribué à la classe A,

- Monsieur Frits Kuiper et Monsieur Eric LECHAT sont attribués à la classe B.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du mandataire de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, celui-ci a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: E. Lechat et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 mai 2010. Relation: LAC/2010/20735. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010057669/110.

(100072286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Baumard Investissements Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 80.501.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BAUMARD INVESTISSEMENTS S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010061399/13.

(100060749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Union Remich-Bous, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5408 Bous, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg F 8.334.

STATUTS

En l'an deux mille dix, le vingt-neuf du mois d'avril a été formée par les membres des comités de l'ASSOCIATION SPORTIVE REMICH et de L'UNION SPORTIVE BOUS, une association sportive sous le nom: UNION REMICH-BOUS A.s.b.l.

Lors d'une assemblée générale en date du vingt-neuf avril deux mille dix, les présents statuts ont été présentés aux membres des deux clubs et approuvés par la dite assemblée.

Titre 1^{er}. Dénomination et siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une association sans but lucratif sous la dénomination UNION REMICH-BOUS, dans le sens de la loi du 21 avril 1928.

Art. 2. Son siège social est établi à la Buvette du Stade Jos Durbach, Route de Stadtbredimus, L-5408 Bous.

Titre 2. Objets

Art. 3. L'association a pour objet la création d'équipes sportives pouvant exercer tout genre de sport physique moderne et plus particulièrement le football. Pour atteindre son but, elle peut créer, gérer, reprendre toutes œuvres, faire toutes acquisitions opportunes et prendre d'une manière quelconque toutes initiatives quelconques poursuivant le même but.

Elle s'interdit toute discussion politique ou confessionnelle.

Titre 3. Composition

Art. 4. L'association se compose:

- de membres actifs
- de membres donateurs
- de membres honoraires

Est considéré comme membre actif toute personne titulaire d'une licence pour l'UNION REMICH-BOUS établie à son nom par la Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF) et qui s'est acquittée de sa cotisation annuelle.

Est considéré comme membre donateur toute personne physique ou morale, qui s'est acquittée de sa cotisation annuelle

Est considéré comme membre honoraire toute personne physique ou morale ayant contribué d'une façon méritante à la réalisation de l'objectif de l'A.s.b.l. Le titre de membre honoraire ne peut être conféré que par le conseil d'administration.

Le nombre des membres actifs de l'association ne peut être inférieur à cinq.

Titre 4. Admission, Démission, Cotisations

Art. 5. Toute personne manifestant sa volonté d'adhérer à l'association en observant les présents statuts, peut devenir membre. Le conseil d'administration décide souverainement des adhésions des membres actifs et des membres donateurs. Le refus d'admission ne doit pas être motivé.

L'admission devient définitive après l'acquiescement de la cotisation.

Seuls les membres du Conseil d'Administration représentent l'association devant la loi et doivent remplir les obligations définies par la loi du 21 avril 1928. Une liste des membres du conseil doit, conformément à l'article 10 de la loi, être tenue à jour et déposée au greffe du tribunal endéans un mois après l'assemblée générale ordinaire.

Art. 6. La qualité de membre se perd:

- décès
- par démission écrite adressée au conseil d'administration
- le non-paiement de la cotisation
- par exclusion prononcée par l'assemblée générale sur rapport du conseil d'administration

Art. 7. Les cotisations annuelles à payer par les membres définis dans l'article 5 des présents statuts sont fixées chaque année par l'assemblée générale. Les montants de ces cotisations sont fixés par la décision majoritaire de l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

Titre 5. Administration

Art. 8. L'association est dirigée par un conseil d'administration composé de 5 (cinq) membres au moins et de 17 (dix-sept) membres au plus. Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale ordinaire pour une durée fixée par cette dernière. Cette durée ne saurait être supérieure à 3 (trois) ans.

Sont éligibles au conseil d'administration, tous les membres actifs ayant atteint l'âge de dix-huit ans.

Les candidats pour le conseil d'administration doivent remettre leur candidature au président avant le début de l'assemblée générale. Au cas où le nombre des candidatures dépasserait celui des postes à occuper, les candidats seront élus par l'assemblée générale au suffrage direct et au scrutin majoritaire et secret. Chaque membre ayant le droit de vote disposera d'autant de suffrages qu'il y aura de sièges à attribuer et ne pourra attribuer qu'un vote par candidat choisi. En cas de parité, il est procédé au ballottage. Si la parité subsiste les règles suivantes sont appliquées:

- a) le candidat ayant la plus grande ancienneté au conseil d'administration sera élu;
- b) le candidat ayant la plus grande ancienneté en tant que membre est élu.

Les membres du conseil d'administration sont rééligibles, ils sont toujours révocables par l'assemblée générale.

En cas de vacance de siège avant l'expiration de son terme, le conseil d'administration a le droit d'y pourvoir provisoirement. La première assemblée générale suivante devra confirmer le choix.

Art. 9. Lors de sa première réunion du conseil d'administration suivant l'assemblée générale, le conseil désignera en son sein le président, vice-président, secrétaire et trésorier. D'autres postes peuvent être créés suivant les besoins de la gestion.

Art. 10. Le président dirige les travaux de l'association. Il préside les débats du conseil d'administration et de l'assemblée générale. En cas d'empêchement, il sera remplacé par un vice-président ou à défaut, il sera désigné un remplaçant pour cette occasion par les membres présents.

Art. 11. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou du secrétaire. De même le conseil d'administration sera convoqué à la demande de la moitié des membres du conseil.

Art. 12. Les décisions du conseil d'administration sont valablement prises si la moitié de ses membres est présente. Elles seront prises à la majorité des voix présentes, en cas de partage, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 13. Le conseil d'administration règle le nombre nécessaire des signatures.

Art. 14. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion journalière de l'association, sauf les matières réservées à l'assemblée générale.

Art. 15. L'association est responsable, conformément au droit commun, de fautes imputables soit à ses préposés, soit aux organes par lesquels s'exerce sa volonté. Les membres du conseil d'administration ne contractent aucune obligation

personnelle relativement aux engagements de l'association. Leur responsabilité se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises dans leur gestion.

Titre 6. Assemblée Générale

Art. 16. L'assemblée générale ordinaire aura lieu chaque année après la fin de la saison jouée, dans les deux mois qui suivent. Elle est régulièrement constituée et elle peut délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 17. La convocation à l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire se fera soit par voie d'affichage public soit par lettre missive avec l'ordre du jour. L'ordre du jour, le lieu et la date de l'assemblée générale seront fixés par le conseil d'administration.

Art. 18. Le conseil d'administration a le droit de convoquer à tout moment une assemblée générale extraordinaire. Il la convoque dans un délai d'un mois sur demande écrite de 1/5 des membres.

Art. 19. L'assemblée générale délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents et les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf disposition contraire prévue par la loi ou les présents statuts. L'assemblée générale vote à la main levée ou au secret. Le vote est obligatoirement secret lorsque des personnes y sont impliquées.

Art. 20. Aucune résolution portant sur un objet ne figurant pas à l'ordre du jour ne peut être adoptée, à moins quelle ne réunisse les deux tiers des membres présents.

Art. 21. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus. Elle a notamment le droit:

- de modifier les statuts et de prononcer la dissolution de l'association
- de nommer et de révoquer les membres, d'approuver le budget
- de fixer les cotisations
- de décider toute fusion avec une autre association

Art. 22. Tous les membres actifs et honoraires présents, ayant atteint l'âge de 16 (seize) ans le jour de l'assemblée et ayant payé la cotisation de l'exercice précédent ont le droit de vote.

Art. 23. Toute modification aux statuts doit être effectuée conformément aux dispositions des articles 4, 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928 sur les A.s.b.l..

Titre 7. Fonds sociaux, Comptes et Budgets

Art. 24. L'exercice social commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année. Le conseil d'administration dresse le bilan des recettes et dépenses et le soumet à l'assemblée générale avec le budget pour l'exercice suivant aux fins d'approbation et de décharge. Le trésorier désigné par le conseil d'administration est chargé de la gestion financière de l'association.

Art. 25. Tout mouvement de caisse doit être justifié par une facture ou une autre pièce comptable à l'appui. Les livres et les comptes de la caisse font l'objet d'au moins un contrôle annuel par les réviseurs de caisse désignés annuellement par l'assemblée générale et ne faisant pas partie du conseil d'administration.

Titre 8. Dissolution et Liquidation

Art. 26. La dissolution de l'association est acquise de plein droit si elle comporte moins de cinq membres actifs.

Art. 27. La dissolution et la liquidation de l'association est régie par les dispositions des articles 18 à 25 de la loi.

En cas de dissolution, le conseil d'administration fait office de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent favorable est affecté, le cas échéant, à une association sportive ou sociale à désigner par le conseil d'administration.

Titre 9. Dispositions Transitoires

Art. 28. Exceptionnellement le premier exercice sociale commence le jour de la constitution de l'association et se termine le 30 juin 2011.

Art. 29. Dans la période transitoire le nombre maximum des membres du conseil d'administration peut être dépassé, sans pouvoir dépasser le seuil de 25 membres. Les trois premiers exercices sociaux constituent la période transitoire.

Art. 30. Le conseil d'administration règle le renouvellement du conseil d'administration prévu par l'article 8 des présents statuts dans la période transitoire.

Titre 10. Dispositions Finales

Art. 31. Le nouveau club UNION REMICH-BOUS ne pourra pas être tenu responsable pour des dettes et des créances contractées antérieurement par l'un des deux clubs Association Sportive Remich ou Union Sportive Bous.

Art. 32. Vu que l'association est affiliée à la Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF), les membres actifs sont soumis aux statuts de cette fédération.

Art. 33. Pour tous les cas, qui ne sont pas réglés par les présents statuts l'association se soumet aux règlements par rapport aux A.s.b.l. et les lois suivantes.

Christophory Chantal / Christophory Laurent / Cigrang Laurent / Clement Norbert / Fandel Roger / Feijo Armando / Foetz Claude / Foetz Steve / Hemmen Pierre / Johanns Nic / Johanns Tanja / Kettenhofen Leon / Kuffer Lars / Lux Marc / Maio Joao / Mathekowitsch Andy / Moes Gérard / Olten Robert / Schmit Christiane / Toussaint Nicolas / Weber Paul / Wiltzius Lucien.

Référence de publication: 2010063124/139.

(100061926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Colony Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 88.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061889/10.

(100061161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

CAD Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 122.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2010061892/12.

(100060531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Bucephale Redt S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 121.745.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises au siège social lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 février 2010

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'associé unique accepte la démission de:

* H.R.T. Révision S.A., société luxembourgeoise, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51 238;

de sa fonction de Commissaire aux comptes avec effet au 22/02/2010;

* Mme Claudia Schweich, née le 01/08/1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14 rue du Marché aux Herbes;

* Mr Renaud Labye, né le 11/09/1977 à Liège (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14 rue du Marché aux Herbes;

* Mr Thierry Grosjean, né le 03/08/1975 à Metz (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14 rue du Marché aux Herbes;

de leur fonction de gérants avec effet au 22/02/2010.

- L'associé unique nomme:

* Audit & Consulting Services S.à r.l., société luxembourgeoise, ayant son siège social au 9-11 rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151 342;

aux fonctions de Commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée qui approuvera les comptes 2009;

- Cyan S.à r.l., société luxembourgeoise, ayant son siège social au 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136 122;

aux fonctions de gérant unique et pour une durée indéterminée avec effet au 22/02/10
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bucephale Redt S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010062644/32.

(100061468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Cz2 Bazar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 136.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061895/10.

(100061165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Cz2 Bazar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 136.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061896/10.

(100061164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Dexia Clickinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.730.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 22 avril 2010 a décidé de:

- prendre note de la démission en date du 11 janvier 2010 de:

Monsieur Sébastien LECLERCQ

44, Boulevard Pachéco, B -1000 Bruxelles

- nommer en tant qu'administrateur:

Monsieur Jan VERGOTE

Boulevard Pachéco, 44, B-1000 Bruxelles

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2011

- renouveler le mandat d'administrateur de:

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE

136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Jeffrey NADAL

14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Monsieur Rudy VERMEERSCH

Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

représentée par Monsieur Jean-Yves MALDAGUE

136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2011

- renouveler le mandat de:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., RCS B-65477, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2011.

Pour DEXIA CLICKINVEST
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010062642/34.

(100061626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Col 81 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 116.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010061897/9.

(100061163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Brocade Company Inc., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 87.231.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signatures

Référence de publication: 2010061898/12.

(100061092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Stolt-Nielsen S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 12.179.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue dans les bureaux de SGG S.A., 412 F, route d'Esch, Luxembourg le 15 avril 2010

1. Les administrateurs suivants sont réélus jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment nommés:

- Christer OLSSON, né à Gothenberg, Suède, le 18 décembre 1945, Vice Chairman of Walleniusrederierna AB, Swedenborgsg 19, P.O. Box 17086, S10462 Stockholm, Suède
- Niels G. STOLT-NIELSEN, né à Oslo, Norvège, le 23 janvier 1965, Chief Executive Officer of the Company, c/o Stolt-Nielsen Limited, 65 Kingsway, London WC2B 6TD, UK
- Jacob STOLT-NIELSEN, né à Haugesund, Norvège, le 12 mai 1931, Chairman of the Board of the Company, c/o Stolt-Nielsen Limited, 65 Kingsway, London WC2B 6TD, UK
- Samuel COOPERMAN, né à Smarkand, Russie, le 14 août 1945, 277 Veleros Court, Coral Gables, Florida 33143, USA
- Haakan LARSSON né à Lidköping, Suède, le 28 mai 1947, Rederi AB Transatlantic, P.O. Box 32, SE 471 21, Skaarhamn, Suède
- Jacob B. STOLT-NIELSEN, né à New York, USA, le 9 janvier 1963, c/o Stolt-Nielsen Limited, 65 Kingsway, London WC2B 6TD, UK

2. PricewaterhouseCoopers S. à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, est nommé en tant que Réviseurs d'Entreprises Agréés de la société pour un terme expirant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

3. De nommer Monsieur Christer OLSSON, né à Gothenberg, Suède, le 18 décembre 1945, Vice Chairman of Walleniusrederierna AB, Swedenborgsg 19, P.O. Box 17086, S10462 Stockholm, Suède, Président du Conseil d'Administration pour un terme expirant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que son successeur ait été nommé.

Certifié sincère et conforme

Pour STOLT-NIELSEN S.A.

Signature

Référence de publication: 2010063076/33.

(100061600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Belval Plaza II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Les Terres Rouges, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 119.547.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061903/10.

(100061059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

CS Fixed Income SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 131.404.

L'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2010 a décidé de renouveler les mandats de Messieurs Luca Diener, Guy Reiter et Germain Trichies en tant que membres du conseil d'administration de CS Fixed Income SICAV-SIF ainsi que de nommer Messieurs Marnix van den Berge et Mark Wallace comme nouveaux membres du Conseil d'Administration de la Société. Le mandat de Monsieur Raymond Melchers n'est plus renouvelé.

Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2011:

- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration
4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Marnix van den Berge, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Mark Wallace, Membre du Conseil d'Administration
4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Fernand Schaus / Jacqueline Siebenaller

Référence de publication: 2010062650/28.

(100061405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Belval Plaza II Mall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Les Terres Rouges, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 120.934.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061904/10.

(100061058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Belval Plaza II Apartments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Les Terres Rouges, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 120.933.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061905/10.

(100061057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Coviva Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 152.825.

STATUTS

L'an deux mille dix, le quatre mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) Monsieur François-Xavier CARPENTIER, président de société, né le 30 août 1974 à Cluny (France), demeurant à F-63000 Clermont-Ferrand, 35, rue Cours Sablon,

agissant en son nom personnel et en sa qualité de mandataire spécial de son épouse,

2) Madame Aurélie CARPENTIER, gérante de société, né le 13 mai 1974 à Lyon (France), demeurant à F-63000 Clermont-Ferrand, 35, rue Cours Sablon,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être sousmises ensembles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée que les parties déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations et valeurs mobilières.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre acquérir, en propriété ou par licence, développer, gérer, mettre en valeur et exploiter, par elle-même ou par l'octroi de licences ou sous-licences, tout droit de propriété intellectuelle et développer un réseau de franchises.

Parallèlement, la Société peut procurer des prestations de gestion ou coordination, de support administratif ou commercial à destination exclusive d'entités dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, de sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou d'entités franchisées.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toute autre structure sociétaire.

Plus généralement, la Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle ou financière estimée utile à l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "COVIVA LUX".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€125,-) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 7. Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale Extraordinaire et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

Art. 10. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en Assemblée Générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en Assemblée Générale, des associés représentant les trois quarts des Parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les Parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature collective de deux gérants dont obligatoirement celle du président du conseil de gérance.

Art. 14. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires ou toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 16. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 17. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas ou dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

F. Dividendes - Réserves

Art. 23. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel que augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la part des profits affectés à la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 24. Nonobstant les dispositions de l'article qui précède, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut décider de payer des acomptes sur dividendes avant la fin de l'exercice social en cours sur base d'un Etat Comptable datant de moins de deux mois, faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'Assemblée Générale des associés de la Société ou de l'associé unique (selon le cas), ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 25. Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise choisie par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant ou le cas échéant

par le conseil de gérance. Le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance peut prendre une décision finale quant au taux de change applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Le compte prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés ou de l'associé unique (le cas échéant). L'Assemblée Générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte réserve légale.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 26. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 27. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur François-Xavier CARPENTIER, pré-qualifié, 58 parts sociales,	58
2 - Madame Aurélie CARPENTIER, pré-qualifiée, 42 parts sociales,	42
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES.	100

Ces parts sociales ont été libérées en totalité de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1748 Luxembourg-Findel, 8, rue Lou Hemmer.
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur François-Xavier CARPENTIER, président de société, né le 30 août 1974 à Cluny (France), demeurant à F-63000 Clermont-Ferrand, 35, rue Cours Sablon, lequel est également nommé Président du conseil de gérance.

b) Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, né le 21 avril 1953 à Chatou (France), demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

c) Madame Ludivine ROCKENS, employée privée, né le 13 décembre 1975 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F.-X.Carpentier, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 mai 2010. Relation: EAC/2010/5314. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 6 mai 2010.

Référence de publication: 2010066384/196.

(100062940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Rodina (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.960.

EXTRAIT

M. Adam Jiwan et Mme Peggy Kelly ont démissionnés de leur fonction de gérant de la Société avec effet au 17 mars 2010 de sorte que le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Michael Butler
- M. Pedro-Emanuel Gouveia Fernandes das Neves

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Avril 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010061981/17.

(100061118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Castalie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 87.085.

Par la présente, nous vous informons que Monsieur Bart Zech a démissionné de son poste de gérant avec effet au 11 janvier 2010.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliataire

Frank Walenta / Marjoleine van Oort

Référence de publication: 2010061985/13.

(100060812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

CS Fund of Funds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 131.403.

L'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2010 a décidé de renouveler les mandats de Messieurs Luca Diener, Guy Reiter et Germain Trichies en tant que membres du conseil d'administration de CS Fund of Funds SICAV-SIF ainsi que de nommer Messieurs Marnix van den Berge et Mark Wallace comme nouveaux membres du Conseil d'Administration de la Société. Le mandat de Monsieur Raymond Melchers n'est plus renouvelé.

Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2011:

- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration 4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Marnix van den Berge, Membre du Conseil d'Administration 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Mark Wallace, Membre du Conseil d'Administration 4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Fernand Schaus / Jacqueline Siebenaller

Référence de publication: 2010062651/24.

(100061365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Ibis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 24.717.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne Madame Corinne BITTERLICH. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 12 avril 2010.

Certifié sincère et conforme

IBIS S.A.

N. VENTURINI / F. DUMONT

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010062000/15.

(100060927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Demulder International, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 29.137.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 15 avril 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la clôture de opérations de liquidation de la société anonyme DEMULDER INTERNATIONAL SA ayant eu son siège social à L-1510 Luxembourg, 57 avenue de la Faïencerie, inscrit au registre des sociétés sous le numéro B 29 137, pour absence d'actif.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Valérie DEMEURE

Liquidateur / Avocat à la Cour

Référence de publication: 2010062001/15.

(100060639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

FDH Patrimoine, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.998.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2010

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Antoine CALVISI Président

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)

François FONTAINE

(résidant professionnellement à F-59023 LILLE Cedex, 33, avenue le Corbusier)

Fernand REINERS

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 24bis, boulevard Royal)

Réviseur d'Entreprises

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

(ayant son siège social à L-1471 LUXEMBOURG, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2010.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010062677/24.

(100061306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

CRT REVISION, Société Civile.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg E 502.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Associés en date du 15 avril 2010 que

- L'Assemblée approuve la liquidation volontaire de la société. A ce jour, la société est donc dissoute et liquidée;
- Les livres et pièces comptables et autres documents de la société seront conservés pour les périodes statutaire à l'adresse suivante: 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Richard Turner

Référence de publication: 2010062002/15.

(100061244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Solupa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 61.548.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 12 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25 B Boulevard Royal, Forum Royal, 4^{ème} étage, L-2449, Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

Pour extrait sincère et conforme
SOLUPA SA
Patrick Meunier
Administrateur

Référence de publication: 2010062009/17.

(100060539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Walnut, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 51.537.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2010

Le mandat de Monsieur John SEIL comme administrateur de la Société n'est pas renouvelé.

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Référence de publication: 2010062215/22.

(100061330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Hotels' Interior S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 26A, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 96.073.

La société "BRITANICA ASSET MANAGEMENT SA" ayant son siège sociale à L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé, inscrite au Registre de Commerce sous le N° B 107480, , fait savoir qu'elle s'est démise avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur.

BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010062013/12.

(100061012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Sigma Invest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 6.510.000,00.

Siège social: L-5365 Luxembourg, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 73.409.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 29 avril 2010 de la Société que les mandats des administrateurs Olivier DORIER, Herman-Günter SCHOMMARZ et Stewart KAM-CHEONG, ont été renouvelés pour une durée déterminée qui court jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Il résulte du même procès-verbal que le mandat du Commissaire CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l. a été renouvelé pour une durée déterminée qui court jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire sont à durée déterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 29 avril 2010.

Pour la Société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2010062030/20.

(100060649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Eurco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 43.390.

Extrait du Procès verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2010

1. L'assemblée ratifie avec effet ce jour la démission des administrateurs suivants:

- Monsieur Rudy PARIDAENS
- Monsieur Guy ROELANDT
- Monsieur Hugo AZIJN
- Monsieur Willy JANSSENS

2. L'assemblée ratifie la nomination de deux administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011:

- Monsieur Yannick ZIGMANN demeurant professionnellement au 23 avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg
- Monsieur Arnaud BIERRY demeurant professionnellement au 23 avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg

3. L'assemblée nomme avec effet immédiat GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., 83 Pafebruch L - 8308 Capellen, comme Commissaire aux Comptes en remplacement du mandat du réviseur DELOITTE jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2010062675/22.

(100061512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.
